

INTERNAT EN CLINIQUE DES EQUIDES

Bilan du Concours 2024

Août 2024

Le concours 2024 s'est caractérisé par un faible nombre de candidats et un défaut de recrutement à l'issue de la session normale qui a conduit le jury, avec l'accord de la DGER et des directeurs des ENVs, à ouvrir un second et troisième concours, complémentaire, appelé dans ce document concours bis et ter.

Déroulé du concours session normale

Le concours commun national d'internat en clinique des équidés 2024 a eu lieu à ONRIS du 27 au 29 février 2024. Le jury était constitué du Dr Claire de Fourmestaux, Oniris ; du Dr Monika Gangl, VetAgroSup ; du Dr Marion Giret, praticien libéral, du Dr Elodie Lallemand, ENVT, présidente du jury, et du Dr Ludovic Tanquerel, EnvA.

Les pièces nécessaires à la constitution des dossiers ont été transmises au préalable par les candidats jusqu'au 25 janvier 2024 via une plateforme en ligne gérée par Oniris sur une base commune à l'internat en animaux de compagnie et avec l'aide d'une secrétaire administrative d'Oniris.

Une réunion en visioconférence entre les membres du jury destinée à étudier l'admissibilité ou non des candidats a eu lieu le 2 février 2024. L'étude des dossiers a permis d'attribuer à chacun des candidats une note de dossier.

Les 39 candidats étaient répartis comme suit : 26 candidats étaient de nationalité Française, 9 Tunisienne, 2 Espagnole, 1 Brésilienne et 1 Algérienne.

A la suite de cette réunion, certains candidats ont été invités à compléter leur dossier et 10 candidats (/39) ont été déclarés non admissibles après évaluation des dossiers par le jury avec notamment 1 dossier vide et 1 annulation de candidature.

L'admissibilité ou non a été notifiée par email aux candidats par la présidente du jury.

En ce qui concerne le dérouler du concours lui-même, les candidats ont été invités à se rapprocher d'un des 6 centres d'examen mis à leur disposition : les 4 Ecoles Vétérinaires Françaises, la faculté de Liège et l'Université de Montréal (Campus de Sainte Hyacinthe).

Une épreuve écrite sur la base d'un questionnaire informatique de 60 questions a été élaborée et validée par les enseignants chercheurs des 4 écoles. Cette épreuve en ligne, gérée par Oniris, a pu être suivie par les étudiants le 27 février 2024 de 14h à 16h et a permis d'obtenir une note d'épreuve théorique informatisée pour chaque candidat.

Un entretien oral avec tous les membres du jury a eu lieu, soit en présentiel pour les candidats passant leur concours à Oniris, soit en visioconférence depuis 4 autres centres d'examens (pas de candidats à Liège cette année). Les membres du jury étaient réunis dans une salle à Oniris et l'assistance de l'équipe audiovisuelle a été appréciée. Ces entretiens ont eu lieu les 28 et 29 février 2024 et ont permis d'attribuer une note d'entretien aux candidats.

Les 3 notes obtenues ont permis de classer les candidats selon leur moyenne générale et d'établir la liste d'admission suite à la délibération d'admission du jury. Vingt-cinq candidats ont été classés, tous en liste principale. Une candidate lyonnaise ne s'est pas présentée aux épreuves et trois candidates n'ont pas eu des notes suffisantes pour être admises.

Les attributions des places d'internes se sont faites conformément à la liste d'admission et selon les souhaits des candidats exprimés via la plateforme dédiée d'Oniris, garantissant une totale transparence des attributions de places.

Certains candidats ayant décliné des places d'internat en écoles vétérinaires, le bilan final par école à l'issue de la première session était de dix internes/12 à l'EnvA, 3/9 à VetAgroSup, 1/9 à Oniris et 1/6 à l'ENVT.

Déroulé du concours bis

Un concours commun national d'internat en clinique des équidés 2024 bis a eu lieu le 22 mai 2024. Le jury était constitué du Dr Claire de Fourmestraux, Oniris ; du Dr Monika Gangl, VetAgroSup ; du Dr Marion Giret, praticien libéral, du Dr Elodie Lallemand, ENVT, présidente du jury, et du Dr Ludovic Tanquerel, EnvA.

Ce concours ouvrait des places pour les écoles ONIRIS et ENVT.

Les pièces nécessaires à la constitution des dossiers ont été transmises au préalable par les candidats via la plateforme en ligne gérée par Oniris.

Une réunion en visioconférence entre les membres du jury destinée à étudier l'admissibilité ou non des candidats a eu lieu le 13 mai 2024. L'étude des dossiers a permis d'attribuer à chacun des candidats une note de dossier. A la suite de cette réunion, une candidate a été invitée à compléter son dossier mais ne l'a pas fait, et 2 candidates recalées à la première session ont été déclarés non admissible. L'admissibilité a été notifiée par email à 3 candidates par la présidente du jury.

Un entretien oral avec le jury a eu lieu en visioconférence. Ces entretiens ont eu lieu le 22 mai 2024 et ont permis d'attribuer une note d'entretien aux candidats.

Les 2 notes obtenues ont permis de classer les candidats selon leur moyenne générale et d'établir la liste d'admission suite à la délibération d'admission du jury. Trois candidates ont été classées, toutes sur liste principale. Les attributions des places d'internes se sont faites conformément à la liste d'admission et selon les souhaits des candidats exprimés via la plateforme dédiée d'Oniris, garantissant une totale transparence des attributions de places. Deux candidates ont accepté leur place à ONIRIS, et une candidate a décliné et est partie dans le privé.

Déroulé du concours ter

Un concours commun national d'internat en clinique des équidés 2024 ter a eu lieu en août 2024. Le jury était constitué du Dr Claire de Fourmestaux, Oniris ; du Dr Monika Gangl, VetAgroSup ; du Dr Marion Giret, praticien libéral, du Dr Elodie Lallemand, ENVT, présidente du jury, et du Dr Ludovic Tanquerel, EnvA.

Ce concours ouvrait des places pour les écoles ONIRIS et ENVT.

Les pièces nécessaires à la constitution des dossiers ont été transmises au préalable par les candidats par email. L'admissibilité a été évaluée par les membres du jury début août 2024. L'étude des dossiers a permis d'attribuer à chacun des candidats une note de dossier. L'admissibilité a été notifiée par email à 2 candidates par la présidente du jury. Un entretien oral avec un membre du jury et un autre assesseur local a eu lieu en visioconférence. Ces entretiens ont eu lieu le 19 août 2024 pour l'ENVT et le 15 2024 août pour Oniris et ont permis d'attribuer une note d'entretien aux candidats.

Les 2 notes obtenues ont permis de classer les candidats selon leur moyenne générale et d'établir la liste d'admission suite à la délibération d'admission du jury. Deux candidates ont été classées, toutes sur liste principale. Les attributions des places d'internes se sont faites conformément à la liste d'admission et selon les souhaits des candidats exprimés. Un candidat a accepté sa place à ONIRIS, et une autre candidate a accepté sa place à l'ENVT.

Le bilan final par école à l'issue de la troisième session est de 10 internes/12 à l'EnvA, 3/9 à VetAgroSup, 2/9 à Oniris et 2/6 à l'ENVT.

Analyse des forces et faiblesses

- Présence de tous les membres du jury à Oniris : interactions fructueuses et dynamiques, efficacité, la réunion de tous les membres du jury dans un lieu commun nous paraît être une condition indispensable au bon déroulé des épreuves.
- Bon support technique informatique à Oniris avec Frédéric Auffray pour la gestion des plateformes pour déposer les dossiers et pour gérer les attributions de postes en fonction des classements des candidats. Bon support technique des 5 centres d'examen pour l'organisation des visioconférences et de l'examen informatique. Très bon support de l'équipe audiovisuelle à Oniris.
- Epreuve écrite réalisée dans les écoles vétérinaires : déroulement sans soucis.
- Secrétariat à disposition : Madame Julie Marie, Oniris, qui s'occupe de la partie administrative pour la troisième fois. Les procédures administratives n'étaient pas encore totalement maîtrisées.
- La publicité pour cet internat a fortement été renforcée grâce à un mailing transmis à la majorité des services de scolarité des écoles européennes et d'Afrique du Nord, comme l'année précédente. L'organisation d'une visioconférence d'information présentant les internats de chaque école et permettant de répondre aux questions des candidats a eu lieu le 14 décembre 2023. Elle a également été enregistrée, pour pouvoir la transmettre aux candidats non disponibles ce soir-là.

- Le classement des 25 candidats admissibles ne permettait pas de compléter toutes les places d'internat disponibles en clinique des équidés des ENVF ; et malheureusement certains candidats ont décliné les places qui leur étaient offertes dans le public, y compris quand ils ont eu leur premier choix d'école. Certains candidats privilégient la faculté de Sainte Hyacinthe qui possède une attractivité très importante, qui a beaucoup de personnel technique et de formateurs, qui a peu de candidats localement donc beaucoup de places ouvertes aux étrangers et qui recrute souvent de très bons candidats. D'autres candidats ont eux décliné un internat public pour aller en « internat » privé, dans des cliniques équines offrant ces « formations ». Dans la plupart des cas, ce choix est surtout motivé par une rémunération plus avantageuse qu'en école vétérinaire française ; ce qui évite aux parents d'avoir à supporter une année de formation supplémentaire.

Propositions d'amélioration et d'harmonisation

- Conserver le concours d'internat à Oniris chaque année avec tous les membres du jury en présentiel afin de bénéficier du support technique et humain.
- La description des postes d'internes ouverts est faite sur les sites internet des 4 ENV, la Semaine Vétérinaire et Vetofocus ; la publicité élargie à l'international a été poursuivie et sera renouvelée.
- En ce qui concerne la constitution du dossier, le jury insiste sur le fait que les lettres de recommandations doivent être envoyées par leur rédacteur et non par l'étudiant concerné. Il faudrait cependant que l'étudiant puisse être informé de l'envoi ou non via un e-mail ou suivi sur le site d'inscription afin de pouvoir relancer les rédacteurs si nécessaire.
- En 2020, le jury avait pu constater que les notes de l'épreuve écrite n'étaient pas très étalées. Un correctif a été apporté pour le concours 2021 en incluant plus de questions discriminantes et en augmentant le niveau global des connaissances testées. Aucun souci n'a été constaté de 2022 à 2024.
- Le jury note un défaut d'attractivité de l'internat public en clinique des équidés depuis plusieurs années déjà : de plus en plus de candidats s'orientent soit directement vers la pratique sans passer par un internat, soit vers un « internat privé ». Cela vient notamment du fait que les « internats privés » sont mieux rémunérés, mettent presque tous à disposition un logement, et offrent finalement les mêmes débouchés que les internats publics puisque certains sont désormais accrédités pour les résidanats.
- Les retours d'un sondage de 2022 de candidats et d'étudiants sur les raisons d'un choix privé/public mentionnent tous les avantages financiers du privé, que ce soit via une rémunération et/ou par le logement. Les autres éléments de choix sont pour eux le nombre et l'intérêt des cas (public ou privé en fonction des structures), alors que d'autres privilégient le fait de voir des cas plus proches du terrain (privé et ENVT) ; les horaires, la pédagogie et le respect des internes et de leurs besoins physiologiques (public) ; la possibilité ou pas de la poursuite d'une autre formation diplômante de type résidanat. Une étudiante mentionne qu'un avantage pour elle du public est que la formation n'est pas associée à un vétérinaire en particulier, ce qui pourrait desservir un candidat à l'embauche lorsqu'il a un entretien avec un vétérinaire qui n'apprécie pas ce confrère. Les internes en cours plébiscitent la pédagogie mise

en place en école. Une autre candidate explique, elle, que certains confrères estiment qu'un interne sortant d'une formation privée est plus qualifié pour travailler sur le terrain.

- Cette année, et c'est une nouveauté, le défaut de recrutement d'internes a été observé dans les ENV mais aussi dans quelques cliniques privées françaises (Grosbois...) et à Sainte Hyacinthe ; posant nécessairement la question de l'attractivité de la filière équine. En effet, le métier de vétérinaire équin peut être perçu comme ayant une certaine pénibilité de travail (très chronophage, clientèle exigeante, stress lié à la valeur de l'animal et aux risques de procédure, beaucoup de gardes) avec en parallèle une rémunération inférieure en taux horaire à un praticien canin. Même si les promotions d'étudiants ont augmenté (entre 2017 et 2020, 220 vétérinaires supplémentaires déclarent vouloir exercer en équine), la majorité des souhaits est d'exercer en pratique mixte à 60%, ce qui ne suffit pas à mailler suffisamment le territoire en termes d'accès aux soins pour les propriétaires de chevaux. Cela s'ajoute au changement de conception du métier de vétérinaire par les nouvelles générations : le métier de vétérinaire n'est plus un sacerdoce, c'est un métier qui doit être équilibré avec le reste des activités extraprofessionnelles. Aux Etats-Unis, l'AAEP a publié en 2019 que 50 % des jeunes vétérinaires équins quittaient leur métier dans les 5 ans après la sortie de l'école. En 2018, la BEVA a publié que 39 % des vétérinaires équins souhaitent changer de poste dans les deux années suivantes. Nous ne disposons pas de chiffres en France mais la tendance semble être la même.
- Un autre élément également à prendre en compte est que l'offre d'« internats » privés s'est largement étoffée ces dernières années, plusieurs cliniques créant ce type de salariat, avec notamment des systèmes de garde mixtes en canine/équine. Cela dilue aussi mécaniquement le nombre potentiel de candidats recrutables dans chaque structure. Une désaffection globale pour la carrière de vétérinaire équin, comme observé depuis quelques années aux USA, est-elle en train de se produire ou est-ce un effet passager ?

Face à ces constats, il nous paraît nécessaire de mener une réflexion au sein des 4 écoles et du ministère pour améliorer les conditions de travail des internes. Plusieurs pistes pourraient permettre de gagner en attractivité et d'être plus concurrentiel avec les « internats » privés :

- Augmenter les rémunérations et compensations financière pour se rapprocher des conditions du privé : rémunération des gardes et astreintes, prise en charge des frais de déplacement, indemnités de repas, augmentation de la part salariée sur l'activité des internes.
- Facilité de logement (logement à disposition, aide au logement, logements étudiants disponibles réservés pour les internes...)

Ces éléments ont été soumis à l'attention des 4 directeurs des ENVF en 2022 et en 2023 sans retour pour l'instant.

- Offre de formation durant l'année d'internat : faire en sorte que l'offre de formation publique soit plus attractive qu'en internat privé via des temps pédagogiques nombreux, au travers notamment de journal clubs, de formations (TP/TD), de la présence de spécialistes dans différentes disciplines et de l'existence d'un plateau technique de haut niveau et également mettre plus en avant ces éléments dans la publicité de l'internat. Elle est pour l'instant inégale entre écoles.
- Contrôle de la publicité des « internats » privés qui s'affichent comme des internats officiels diplômants.

Le jury.